

Avis de constitution

SOCIETE « AURORE COMMUNICATION ET SERVICES » en abrégé « ACS »

Siège ABIDJAN ADJAME PAILLET RUE DE LA MEDINE
27 CARREFOUR MARCHE, Lot 430, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 24/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AURORE COMMUNICATION ET SERVICES » en abrégé « ACS »

Objet : L'Edition ; la relation presse ; la régie publicitaire ; le conseil en communication ; l'imprimerie ; le montage vidéo ; la photographie ; l'impression numérique ; l'évènementiel (vidéo son-lumière) ; commerce et divers ; et autres activités connexes. Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant rattacher directement ou indirectement à son objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère de la société. L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME PAILLET RUE DE LA MEDINE

27 CARREFOUR MARCHE, Lot 430, Ilot 35

Dirigeant(s) Mlle KOUADIO AFFOUE RACHEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05502 du 30/05/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32600/GTCA/RC/2025 du 30/05/2025

